

**CANDIDATURE POUR L'ELECTION DES DELEGUES DE CLUBS
pour le Lundi 2 novembre 2020 délai de rigueur**

Par courrier postal

Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme, Le Transalpin, 31 avenue d'Italie,
38300 BOURGOIN-JALLIEU

ou par mail à

laurence.menu@athlelara.com et copie à dany.corgier@orange.fr

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES D'ATHLETISME

**ASSEMBLEE GENERALE DU 7 NOVEMBRE 2020 9H00
HALLE STEPHANE DIAGANA – 4 RUE VICTOR SCHOELCHER – 69009 LYON**

Selon les articles 21 et 22 des statuts, l'Assemblée Générale de la Ligue élit les représentants des Clubs de la Ligue à l'Assemblée Générale de la FFA.

En vertu de l'article 22.1, le nombre de postes à pourvoir est de :

**21 Délégués de Clubs titulaires
21 Délégués de Clubs suppléants**

NOM DU CLUB : _____

N° DU CLUB : _____

Je, soussigné Président(e) / Secrétaire
Général(e) du Club..... déclare que le Club
souhaite présenter comme candidat à l'élection des Délégués de Clubs de la Ligue M. /
Mme.....
titulaire de la Licence n°
au sein du Club
et demeurant
Code Postal VILLE

Nous déclarons sur l'honneur que M. / Mme
est en conformité avec les incompatibilités prévues aux articles 21 et 22 des statuts.

Fait à le..... 2020

Nom et signature du Président /
Secrétaire Général du Club

Nom et signature du candidat

Attention, un Club ne peut présenter qu'un seul candidat à l'élection des Délégués de Clubs.